

Titre de la publication : UICN France (2014). Développement des énergies marines renouvelables et préservation de la biodiversité. Synthèse à l'usage des décideurs. Paris, France

Lien pour télécharger : http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Energies_renouvelables_marines-bd.pdf

Synthèse de la publication : Face aux impacts engendrés par l'utilisation des énergies fossiles, les énergies renouvelables sont de plus en plus mobilisées pour assurer un rééquilibrage des modes de production et contribuer à une meilleure protection de l'environnement, notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Les changements climatiques représentent une menace croissante pour la biodiversité et l'énergie produite grâce à la mer peut permettre d'éviter une quantité substantielle d'émissions de gaz à effet de serre. De plus, grâce au développement de ces énergies, il serait possible d'éviter par exemple les polluants toxiques liés à l'extraction, au transport et au raffinage des combustibles fossiles (pétrole, gaz naturel, schistes bitumineux et gaz de schiste) et les impacts environnementaux locaux dus à des installations de grandes dimensions. Ces avantages mondiaux et locaux (impacts positifs) doivent cependant être mis en balance avec les effets négatifs spécifiques que ces technologies peuvent avoir sur les écosystèmes marins. L'objectif visé par l'UICN France sur cette problématique est de concilier le développement des énergies renouvelables avec la préservation de la biodiversité, deux politiques qui concourent à la protection de l'environnement. Cette synthèse, fondée sur de nombreuses références scientifiques et économiques, s'efforce pour chacune des sources d'énergie étudiées (l'éolien offshore fixé et flottant, l'hydrolien, l'énergie houlomotrice, l'énergie thermique des mers ainsi que l'énergie marémotrice) de souligner les potentialités et les risques que représentent ces énergies. Cette analyse insiste sur la nécessité de l'implication des territoires sur les problématiques environnementales compte tenu des enjeux de préservation des écosystèmes marins et côtiers.

Contact : Pauline Teillac-Deschamps, Chargée de programme « Ecosystèmes », UICN Comité français, pauline.teillac-deschamps@uicn.fr

Titre de la publication : UICN France (2012). Lignes directrices pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies régionales pour la biodiversité en France métropolitaine. Paris, France

Lien pour télécharger : en anglais : http://www.uicn.fr/IMG/pdf/UICN-Plaqueette_SRB-EN-bd.pdf. En français : http://www.uicn.fr/IMG/pdf/UICN-Plaqueette_SRB-FR-bd.pdf. En espagnol : http://www.uicn.fr/IMG/pdf/UICN-Plaqueette_SRB-ES-bd.pdf

Synthèse de la publication : L'UICN France soutient l'élaboration de stratégies régionales pour renforcer la préservation de la biodiversité et lutter contre son érosion dans les territoires. Elles constituent des cadres d'action privilégiés pour mobiliser les acteurs régionaux et sont des facteurs d'innovation et de cohérence de l'action publique en faveur de la biodiversité. La publication propose des lignes directrices et des principes méthodologiques pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies régionales pour la biodiversité. Ce travail constitue une des contributions du Comité français de l'UICN à la mise en œuvre des objectifs d'Aichi, visant à renforcer l'implication des autorités locales dans la mise en œuvre du plan

d'action. L'UICN France incite fortement toutes les régions françaises à renforcer leurs actions en faveur de la biodiversité et à innover au travers de stratégies régionales pour la biodiversité.

Contact : Florence CLAP, Chargée de Programme 'Politiques de la Biodiversité', UICN Comité français, florence.clap@uicn.fr

Titre de la publication : UICN France (2014). Indicateurs de biodiversité pour les collectivités territoriales : cadre de réflexion et d'analyse pour les territoires. Paris, France.

Lien pour télécharger : http://www.uicn.fr/IMG/pdf/UICN_Indicateurs_biodiversite_collectivites.pdf

Synthèse de la publication : Afin de renforcer leurs actions en matière de biodiversité, et dans une perspective d'amélioration continue, il est nécessaire que les collectivités suivent et évaluent régulièrement leurs politiques pour mesurer et rendre compte des progrès établis. Pour cela, les indicateurs sont les outils adéquats. Ils vont en effet leur permettre de :

- mieux connaître et suivre l'état de la biodiversité sur leur territoire (caractéristiques de la biodiversité, pressions qui s'exercent sur elle, impacts sur les services qu'elle fournit), et ses enjeux ;
 - suivre et évaluer les dispositifs et moyens qu'elles mettent en œuvre pour y répondre ;
 - rapporter et communiquer sur leur implication pour préserver la biodiversité et les progrès accomplis ;
- Pour accompagner les collectivités dans cette démarche, l'UICN France a élaboré avec son groupe de travail « collectivités & biodiversité » rassemblant de nombreuses collectivités, leurs réseaux et les membres de l'UICN France, un cadre d'analyse et de réflexion permettant de faciliter l'identification d'indicateurs de biodiversité à l'échelle territoriale. Cette étude dresse un panorama des principaux jeux d'indicateurs de biodiversité aux niveaux mondial, européen, national et local et propose ensuite une synthèse des questionnements stratégiques qui s'y rattachent. Chaque territoire (régions, départements, communes et intercommunalités) est ainsi invité à se saisir de ce travail pour identifier ses propres indicateurs de biodiversité.

Contact : Florence CLAP, Chargée de Programme 'Politiques de la Biodiversité', UICN Comité français, florence.clap@uicn.fr

Titre de la publication : UICN France, 2014. Le reporting biodiversité des entreprises et ses indicateurs. Etat des lieux et recommandations. Paris, France.

Lien pour télécharger : http://www.uicn.fr/IMG/pdf/UICN_Indicateurs_biodiversite_collectivites.pdf

Synthèse de la publication : Selon le dispositif juridique actuel, certaines catégories d'entreprises ont l'obligation de faire figurer dans leurs documents de reporting des informations relatives à la biodiversité. Sur ce point, des efforts ont été accomplis par les entreprises qui se sont engagées dans ce domaine. Toutefois, ces documents, variés dans leur contenu, forme et méthode, ne permettent pas

toujours aux acteurs de l'environnement d'appréhender complètement et facilement la manière dont les entreprises agissent pour prendre en compte les enjeux de biodiversité dans leurs stratégies et activités. Les entreprises admettent en outre rencontrer des difficultés pour rédiger leurs documents de reporting sur la biodiversité et souhaitent bénéficier de recommandations opérationnelles pour progresser dans cet exercice délicat et attendu. Grâce à la contribution de ses partenaires entreprises et de son réseau d'organismes et d'experts, l'UICN France a pu dresser un état des lieux de la situation, identifier les manques et attentes respectives, puis proposer aujourd'hui 9 recommandations pour améliorer le reporting biodiversité des entreprises. L'UICN France recommande tout d'abord aux entreprises de définir précisément le périmètre du reporting et de documenter leurs impacts directs et indirects sur la biodiversité ainsi que leur dépendance aux services écologiques. Elle leur conseille également de présenter leur engagement et stratégie d'action sur les enjeux de biodiversité et l'organisation mise en place pour les piloter et les gérer. Elle recommande enfin de publier des informations sur les mesures mises en œuvre en faveur de la biodiversité, en distinguant celles qui répondent à une obligation juridique de celles qui sont volontaires, et de communiquer sur les résultats obtenus permettant de montrer une amélioration de la situation des espèces ou des écosystèmes. L'ensemble des entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, sont invitées à se saisir de ce document de référence pour en appliquer les recommandations ce qui permettra de mieux structurer, piloter et renforcer leurs stratégies d'actions pour la biodiversité.

Contact : Florence CLAP, Chargée de Programme 'Politiques de la Biodiversité', UICN Comité français, florence.clap@uicn.fr

Titre de la publication : IUCN French Committee, 2014. Corporate biodiversity reporting and indicators. Situation analysis and recommendations. Paris, France.

Lien pour télécharger : http://www.uicn.fr/IMG/pdf/IUCN_ReportingBiodiversity_en.pdf

Synthèse de la publication : Some companies are currently required by French legislation to include information on biodiversity in their reports. The aim is to inform their stakeholders about the company's relationship with biodiversity and the actions they undertake in this field. Biodiversity reporting documents therefore play an important role by acting as an interface between the private sector and their stakeholders, allowing them to gain a greater understanding of the company's commitment to biodiversity conservation. On the other hand, we note that companies involved in this area have made efforts accordingly. However, these documents, varied in content, form and method, do not always allow environmental stakeholders to understand fully or easily the way companies act to take into account the biodiversity issues in their strategies and activities. Companies also admit that they have difficulties writing their biodiversity reporting documents and would appreciate operational advice in order to help them progress in this reporting exercise that is expected of them. This study is thus designed to improve companies' biodiversity reporting methodologies and approaches. It starts off by clarifying the meaning of the expressions, "biodiversity reporting" and "biodiversity indicators". It then draws up an exhaustive list of the legal provisions that French

companies should apply with regard to the communication of information on biodiversity. The study then discusses their main biodiversity reporting documents at different scales and the recommendations made to companies by certain international and national reference frameworks. In the last part of this document, the IUCN French Committee provides advice on how to write a high-quality biodiversity report. Applicable to all countries, legal contexts and industry sectors, it covers both the scope of biodiversity reporting documents and the subjects that should be dealt with.

Contact : Florence CLAP, Chargée de Programme 'Politiques de la Biodiversité', UICN Comité français, florence.clap@uicn.fr

Titre de la publication : Les espaces naturels protégés en France, une pluralité d'outils au service de la conservation de la biodiversité, Paris, France, 2014

Lien pour télécharger : <http://uicn.fr/les-espaces-naturels-proteges-en.html>

Synthèse de la publication : En France, les aires protégées, tous statuts confondus, couvrent aujourd'hui près de 20% de l'espace terrestre et mobilisent de nombreux acteurs institutionnels. Notre pays s'est donné pour objectif de placer au moins 2% de son territoire terrestre métropolitain sous protection forte, et à protéger 20% de l'ensemble de son domaine maritime d'ici 2020. Cette expansion quantitative doit se faire en s'attachant à inscrire ces espaces dans des réseaux écologiques dynamiques, en interaction forte avec les politiques et les actions d'aménagement du territoire et de développement économique. Pour cela, il faudra renforcer les connaissances naturalistes, assurer une vraie représentativité écologique du système d'aires protégées, rendre plus cohérents les outils techniques et juridiques de la conservation, l'efficacité de la gestion et la gouvernance locale. La brochure présente le système français d'aires protégées et vise à faire mieux comprendre la contribution essentielle de ces outils à la protection du patrimoine naturel, à la gestion des territoires et plus largement au développement durable. Ce document a été réalisé par la Commission des aires protégées du Comité français de l'UICN, en collaboration avec l'ensemble des réseaux d'espaces naturels protégés en France, et le Muséum National d'Histoire Naturelle. Elle a reçu le soutien du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Contact : Thierry Lefebvre, chargé de programme aires protégées au sein du Comité français de l'UICN, thierry.lefebvre@uicn.fr